

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mardi 14 Octobre 2008 au Théâtre de Champvent à Chardonnay à 18 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Chardonnay.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, CHEVALIER, DREVET, BUE, CANITROT, TROUSSEAU et Mrs PENOT, DEDIENNE, CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, GALEA, GOYARD, DUMONT, PHILIPPON, ROBELIN, SURGAND, PEULET, PERRIN, DAILLY, GUILLET, CHERVIER, COURBET, GAUDILLERE, LE GRAND DE MERCEY, PRUDENT et BALDASSINI.

1 – Intervention de Monsieur Jean-Paul RULLIERE

Le théâtre de Champvent aurait du fêter ses 30 ans d'existence au mois de Novembre mais ne l'a pas fait car depuis le début de l'année, aucun spectacle n'a eu lieu en raison des difficultés financières rencontrées. Le budget annuel est compris entre 180 000 à 200 000 €, le théâtre s'auto subventionne à 70 % environ. La participation de la Direction Régionales des Affaires Culturelles est de moins en moins importante. Depuis 3 ans, un emploi tremplin est embauché pour assurer, entres autres, la communication du Théâtre, rechercher des financements, accueillir les spectateurs lors des représentations. Chaque année 10 000 à 13 000 spectateurs se rendent à Champvent, Mr RULLIERE indique pour comparaison que la Cave à Musique de Mâcon accueille 15 000 spectateurs par an. Il souhaiterait pouvoir ouvrir la saison prochaine, pour cela il aurait besoin dans l'idéal, d'une somme de 70 000 € qui pourrait pour partie provenir d'une participation des communes à hauteur de 1 € par habitant et d'une aide de la Communauté de Communes d'1 € également par habitant. Il explique que deux projets avec la ville de Tournus sont à l'étude. Suite à sa visite dans les communes, il apprécierait une réponse des communes du territoire communautaire qui n'ont pas encore délibérées, qu'elle que soit leur décision. Certaines ont transmis une lettre de soutien qui a permis d'appuyer sa requête mais les Conseils Général et Régional estiment que si les communes n'accordent pas d'aides financières, cela signifie qu'elles n'adhèrent pas au projet. Mr PEULET rappelle que l'emploi tremplin est financé à 85 % par la Conseil Général. Il évoque également la possibilité d'une aide financière du Pays.

Si la compagnie met en place une programmation en 2009, elle n'envisage pas d'augmenter les tarifs mais réfléchit à une tarification basée sur la solidarité des plus riches de manière à donner accès à tous au théâtre. Des spectacles plus populaires seraient proposés. L'intervention de Mr RULLIERE s'achève sur quatre questions qui invitent les élus à réfléchir sur l'orientation politique qu'ils souhaitent donner à la Communauté de Communes, l'impact économique, médiatique, culturel du théâtre de Champvent.

Mr BALDASSINI rappelle les différentes manifestations, spectacles, partenariats mis en place avec Mr RULLIERE. Mr ROBELIN évoque également les liens importants qu'entretenait la Communauté de Communes du Haut Mâconnais à sa création en 1993 avec le théâtre.

Mme CLEMENT conclue en expliquant que les membres de la collectivité ne sont bien sûr, pas insensibles aux « secteurs culturels » mais qu'il convient de vérifier les disponibilités financières de la Communauté de Communes. La Présidente demande à chacun de réfléchir et remettra ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

2 – A De TouRE : projet d'aménagement du bâtiment intercommunal

La plupart des élus ont participé à la visite avec la sous préfète du bâtiment intercommunal de Fleurville, des plans d'eau de Montbellet, de la Boucherette et du lieu d'implantation du projet Villa Titus.

La Présidente rappelle que le bâtiment a été acheté il y a plus de 10 ans, qu'une association travaille depuis 3 ans sur un projet global de développement touristique.

A ce jour, plusieurs questions se posent :

Que fait-on du bâtiment ? Le dédie-t-on au développement économique et touristique du canton ?

Comment l'aménage-t-on ? Vitrine du canton, office de tourisme ?

A quel prix ? Compte tenu des subventions, les dépenses d'investissement ne représentent pas le souci majeur, il convient de s'intéresser aux frais de fonctionnement qui seront supportés chaque année. Comme l'a suggéré la sous Préfète, la possibilité de réaliser les travaux par tranches est à envisager. Mle NIEUL de l'Association A DE TouRE précise que le coût de fonctionnement d'un office de tourisme une étoile s'élève entre 35 000 et 40 000 € chaque année.

Les dépenses d'investissement avaient été estimées à 1 310 000 € HT par le CAUE pour l'aménagement de 820 m² (office de tourisme, salle de réunions, gîtes d'étapes...).

Mme CLEMENT procède à la lecture du cahier des charges réalisé par Mle NIEUL et la commission « Economique et Touristique ». Un exemplaire du document sera joint au compte rendu.

Les membres du Conseil souhaitent recueillir le coût global et détaillé des divers aménagements qui avaient été envisagés par l'association Adetoure. Pour cela, un appel d'offres sera lancé pour la recherche d'un architecte qui chiffrera le projet.

Mr PERRIN demande si les bureaux de la Communauté de Communes ne pourraient pas être transférés dans le bâtiment intercommunal dont elle est propriétaire. Certains ne sont pas favorables à ce changement car ils trouvent le lieu excentré par rapport au territoire communautaire et apprécient de pouvoir se rendre à Lugny où sont regroupés le Syndicat des Eaux et le SIVOM. D'autres y voient au contraire, un moyen de limiter les coûts de fonctionnement dans le cadre du projet futur d'aménagement du site.

3 - Micro Crèche Cruzille

Les membres du Conseil autorisent la Présidente à signer l'avenant pour les travaux suivants :

- suite à la présence d'une fosse non répertoriée : sondage sur fosse + regard extérieur et VH soit un total de 480 € HT,
- réalisation de massifs carrelés au droit des sorties des WC enfants pour un montant de 150 € HT.

Les conseillers communautaires sont favorables à la signature de la convention de prêt à usage avec la commune de Cruzille pour la mise à disposition des locaux de l'ancienne école aménagés en Micro Crèche.

Le montant total des travaux s'élèvent à 49 404,07 € TTC, cette somme est subventionnée à 80 % par la CAF, la MSA versera 20 000 €.

Actuellement, 16 enfants sont inscrits, un bébé fréquentera la micro crèche à partir de mois de janvier, un second à compter d'avril. Au regard de l'amplitude d'ouverture et de la fréquentation importante de la structure, trois personnes ont été embauchées.

4 – Convention plan d'eau Fleurville

Mme CLEMENT fait part de la convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes et l'Association de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique « Les Amis de la Bourbonne ». Le Conseil donne son accord pour la signature de cette convention.

Mr PEULET évoque le problème des voitures qui ne respectent pas la signalisation et passent le long de la voie bleue alors que la circulation des véhicules à moteur y est formellement interdite.

5 – Déchets

Le conseil approuve, après modification la liste des entreprises exonérées de taxe ordures ménagères en 2009.

Il est rappelé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur tous les locaux soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, quelque soit leur nature ou leur utilisation. Cette taxe peut donc entraîner l'imposition de constructions qui ne produisent pas de déchets ménagers.

La commission déchets se réunira le Mardi 28 Octobre à 18 h 30 à Saint Gengoux de Scissé.

La Présidente
Patricia CLEMENT